

Rapport annuel en application de l'article 7 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages de mandataires publics bruxellois

L'article 7 de l'ordonnance du 12 janvier 2006 stipule :

« Sans préjudice des dispositions législatives existantes, chaque collège des bourgmestre et échevins, collège de police ou organe de gestion de l'institution visée à l'article 2 publie un rapport annuel écrit dans les 3 mois de la fin de chaque année civile. Ce rapport comprend :

- un relevé détaillé des rémunérations et avantages de toute nature ainsi que de tous les frais de représentation octroyés à ses mandataires publics;
- une liste de tous les voyages auxquels chacun de ses mandataires publics a participé dans le cadre de l'exercice de ses fonctions;
- un inventaire de tous les marchés publics conclu par la commune ou l'institution visée à l'article 2, en précisant pour chaque marché les bénéficiaires et les montants engagés, que le marché ait été passé avec ou sans délégation de pouvoir ».

1. Relevé détaillé des rémunérations et avantages de toute nature et frais de représentation octroyés aux mandataires publics

NEO SCRL n'octroie aucune rémunérations, avantage de toute nature ou indemnité pour frais de représentation à ses administrateurs y compris à son administrateur délégué.

2. Liste de tous les voyages auxquels chacun des mandataires publics a participé dans le cadre de l'exercice de ses fonctions

Au cours des exercices 2014/2015 et 2016, les voyages suivants ont été réalisés par des mandataires publics dans le cadre de l'exercice de leur fonction auprès de NEO SCRL.

Destination	Mode de transport	Période	Henri Dineur	Philippe Close	Alain Courtois	Dirk Desmedt
Nice	Avion	mars-15	x			
Paris	Train Thalys	juin-15	x	x	x	
Nice	Avion	nov-15	x			
Nice	Avion	nov-15	x	x		
Paris	Train	déc-15	x			
Paris	Train Thalys	janv-16	x	x		
Nice	Avion	mars-16	x			
Melbourne	Avion	avr-16	x			x
Nice	Avion	nov-16	x	x		
Rotterdam	Train Thalys	nov-16	x			

3. Inventaire de tous les marchés publics

	Mode de passation	Avis de marché	Sélection des candidats	Cahier spécial des charges	Analyse et attribution	Soumissionnaire	Montant € TVAC
NEO2 – Sélection des candidats			CA du 19/05/14 et 08/07/14				
NEO2 – Approbation documents 2 ^e phase de dialogue				CA du 19/01/16			
NEO2 – Conformité des 2 ^e propositions			CA du 07/06/16				
NEO2 – Approbation documents 3 ^e phase de dialogue				CA du 17/05/17			
Comptabilité et contrôle de gestion	CA du 08/07/14				CA du 12/12/14	RSM Interaudit	Contrôleur gestion senior ; 200/h

							Expert comptable : 170/h Contrôleur gestion junior : 130/h Comptable : 85/h
Assurance RC Administrateurs					CA du 30/03/15	Amlin	6.500 euros / an
Assurance RC Collaborateurs					CA du 30/03/15	La Bâloise	2.700 euros / an
Parc des Sports	CA du 23/11/15		CA du 28/06/16	CA du 28/06/16	CA du 15/02/17	Omgeving cvba ARA bvva Zwarts en Jansma NV	1.654.656 € (6,65% sur montant des travaux HTVA)
Commissaire aux comptes	CA du 25/02/16			CA du 25/02/16	CA du 25/02/16	Mazars	10.775 € HTVA par an pour la durée du mandat
Téléphérique	CA du 28/06/16		CA du 28/06/16	CA du 28/06/16	CA du 30/09/16	SYSTRA SA DCSA SA France	43.625 HTVA

Le conseil d'administration de NEO SCRL